



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Jean-Christophe Birchler (CPV), qui était également membre de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Jean-Marie Fürbringer au nom du groupe PDC-Le Centre-Verts libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Vincent Vouillamoz (CPV) comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Filippo Rivola (Soc.), qui était également membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

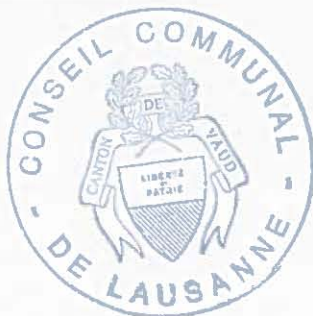
désigne

à main levée,

M. Louis Dana (soc.) comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Jean-Christophe Birchler (CPV), qui était également membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Jean-Marie Fürbringer au nom du groupe PDC-Le Centre-Verts libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Vincent Vouillamoz (CPV) comme membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le décès de Mme Janine Resplendino (EàG), qui était également membre suppléante de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par Mme Céline Misiego au nom du groupe Ensemble à Gauche, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Alain Hubler (EàG) comme membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 signatures) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de six places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

que la Municipalité a déjà étudié et répondu à cette pétition, laquelle est devenue sans objet.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « *Fondation de Beaulieu* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « *Tridel, Beaulieu, à qui le tour ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité envisage de doter le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne de moyens supplémentaires pour effectuer leur(s) mission(s) de surveillance »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de Mme Florence Bettschart Narbel et consorts : « *Fondation de Beaulieu : une gouvernance à questionner* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 16 janvier 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Encore plus de surprises à la Fondation de Beaulieu ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :

